Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 28 (1998)

Heft: 2

Artikel: Le "couvent du nord" ensanglanté

Autor: Laederach, J.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-826622

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «couvent du nord» ensanglanté

aut-il que tant de sites remarquables, visités par le soussigné aux temps heureux d'une paix apparente, portent maintenant les traces d'un sang douloureux? On n'oublie pas Angkor et les mines antipersonnelle. Combien d'autres endroits à citer jusque chez nous. Peu avant Noël c'est le drame de Deirel-Bahari (couvent du nord), en Egypte près de Louxor.

Des noms qui évoquent un prestigieux passé, des monuments grandioses, des sites religieux, dont le prolongement peut mener jusqu'à Moïse. Au centre, un nom illustre: Hatchepsout, 18° dynastie. La puissante reine a mis en valeur le cirque de Karnak, taillé dans la montagne, en un majestueux temple funéraire. Elle a instauré une politique paci-

fique.

Én rapprochant les temps du même lieu, on est loin du drame déclenché par la Gamaat-al-Islamiya, petite armée égyptienne, responsable, semble-t-il, du massacre de 58 touristes, dont 36 Suisses. Un rappel douloureux en hommage aux victimes et en signe d'affection aux familles atteintes. Voilà pour les faits et les lieux. Encore que les faits restent «inoubliables» et les lieux à jamais «souillés».

La réflexion s'y appesantit du point de vue humain et l'incompréhension chrétienne se tâte. Quel impact a, dans la vie du monde en général, ce monde bouleversé et bouleversant? Et quelle réaction sur le plan de la foi? La foi chrétienne? La foi juive? La foi islamique?

Il paraît que cette dernière existe. Et on le croit. Mais c'est aussi au nom de cette foi, totalitaire, qu'on a exécuté, froidement, non seulement, des touristes innocents, chrétiens en général. Les terroristes fanatisés se sont emparés des puissances maléfiques. Le «couvent du nord» de la reine pacifique est devenu ce qu'il était en réalité, «un temple funéraire», où le silence et le recueillement ont été avilis par le crime et la terreur. Il est taché doublement du sang

de l'innocent mêlé à celui des tueurs débridés.

L'islam, une religion de tolérance? On a quelque peine à la croire parfois. C'est vrai que les chrétiens n'ont de leçon à donner à personne. Il est donc urgent que les vrais musulmans, à la religion de paix et d'amour, se dévoilent. Et vivent pleinement leur message de toléran-



ce et de respect de l'autre. Il est urgent que les chrétiens fassent de même.

Pasteur J. R. Laederach

Pas de droits sans devoir!

u mois de décembre de cette année, le monde pourra célébrer une date importante: le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Au sortir de la plus sanglante des guerres de l'Histoire la majorité des nations prenait conscience des horreurs vécues et tentait de prendre de bonnes résolutions pour éviter de s'engager une nouvelle fois dans pareille «boucherie»! D'où cette Déclaration de 1948, dont on sait qu'elle est encore loin d'avoir fait tout le chemin nécessaire dans le cœur tortueux des habitants de notre planète.

Genève est un lieu privilégié dans la défense de ces droits, puisqu'elle est le siège de la commission de l'Organisation des Nations Unies chargée de les faire respecter. Aussi n'est-ce pas étonnant que le président du Grand Conseil de ce canton ait fait mention de cet anniversaire en la cathédrale Saint-Pierre, le 8 décembre dernier, lors de la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat. Mais, à cette occasion, M. René Koechlin a eu l'excellente idée de développer aussi le corollaire des droits de l'homme, c'est-à-dire le volet des devoirs universels auxquels chaque être humain est astreint.

Sur la base du travail accompli par un groupe de réflexion se référant à l'éthique de quatre grandes religions – judaïque, chrétienne, bouddhique et musulmane –, le président Koechlin a ainsi énuméré les sept préceptes fondamentaux qui résument ces devoirs universels.

* La première injonction rend chacun responsable de ces actes et de ses propos, soulignant du coup la condition humaine: celle d'un être à la fois solitaire et solidaire.

* Le deuxième précepte est celui qui demande de respecter la dignité et l'intégrité d'autrui, à commencer par le «Tu ne tueras pas» commun à

ces quatre religions.

* La troisième exhortation concerne le respect de la propriété matérielle et intellectuelle. On sait où ont conduit les systèmes visant à supprimer le droit de propriété, mais on n'oubliera pas non plus que ce droit est tempéré par la destination universelle des biens...

* Au centre de ces sept devoirs est rappelé le principe de la bonne foi et du respect de la vérité: «Tu ne commettras pas de faux témoignages».

* La cinquième injonction porte sur la solidarité. Autrui concerne chacun de nous et nul ne peut s'y dérober. Paul Valéry ne disait-il pas d'ailleurs: «L'homme seul est toujours en mauvaise compagnie.»

* L'avant-dernière précepte est simple: il oblige à la reconnaissance

des convictions d'autrui.

* La septième incitation enfin veut préserver le futur. Elle invite en effet à observer les règles de sauvegarde de notre environnement.

Abbé J.-P. de Sury